

« *Au sujet de la traite de Madagascar, le brigandage est à son comble* »

Le ministre à Desroches, 6 août 1769

Un document des Archives Nationales. A.N. Col B//201, f°326

Rappel des abus constatés dans les opérations de traite sur les côtes de Madagascar et du Mozambique. Demande à Desroches de faire toute la lumière et de désigner les coupables.

=====

A Compiègne, le 6 août 1769

A Monsieur le chevalier Desroches

Il paraît, Monsieur, par toutes les lettres que j'ai reçues de l'Isle de France, que la traite de Madagascar qui aurait dû donner un bénéfice considérable, n'a cependant rapporté au Roi que beaucoup de pertes.

M. Poivre a envoyé l'année dernière la flûte *l'Ambulante* à Mozambique pour y traiter des esclaves. Il a mis sur ce bâtiment un subrécargue chargé de toutes les opérations de commerce. Ce subrécargue qui a eu la liberté d'y vendre toute sa cargaison, n'y a cependant acheté que huit esclaves, quoique les habitants en eussent une très grande quantité qu'ils offraient à très bas prix, et que, suivant une lettre du gouverneur de Mozambique, rapportée par M. Dumas, il n'y eut de commerce prohibé sur cette côte que celui des armes et munitions. Cette flûte est passée de Mozambique à Foulepointe, d'où elle n'a rapporté pour le compte du Roi à l'Isle de France, que cent bêtes à cornes et les huit esclaves traités à Mozambique, mais elle était chargée de 230 esclaves traités pour le compte des particuliers. M. Dumas ayant été informé du débarquement frauduleux de ces 230 esclaves, a envoyé différents détachements pour s'en saisir. On n'en a arrêté que 24 que la maistrance du vaisseau avait déjà vendus à M. le baron de St Mars, les autres ont échappé aux poursuites. M. Dumas ayant fait dresser des procès-verbaux de perquisition et saisies, les a envoyés à M. Poivre qui n'en a fait aucun usage.

M. Poivre attribue le peu de succès de la traite de Mozambique à la crainte que le gouverneur a eu de se compromettre en tolérant un commerce prohibé, et il rejette sur M. Dumas la fraude faite à Foulepointe ; il prétend que ce commandant était associé du Sr Glemet, chef de traite, qui, au mépris des ordres qu'il avait reçus, ne faisait aucune difficulté d'acheter des esclaves pour son compte et celui de M. Dumas, et de les payer en piastres, et qu'il y employait même les effets du Roi. M. Dumas dit au contraire que M. Poivre, en expédiant *l'Ambulante* pour Mozambique, n'avait d'autre objet que de le traverser dans l'établissement de Foulepointe, en occupant ailleurs les bâtiments qu'il aurait fallu y envoyer ; que le passage de cette flûte à Foulepointe a été une des suites de ce projet ; que le subrécargue et les officiers de cette flûte ayant traité avec des piastres, les naturels du pays n'ont ensuite voulu recevoir que des piastres en paiement, ce qui a détruit l'effet des mesures prises par le Sr Glemet pour abolir cet usage.

La flûte *la Garonne*, expédiée dans le même temps pour Madagascar, n'en a rapporté que 200 bêtes à cornes et 45 esclaves pour le compte du Roi, mais il en a été débarqué frauduleusement à l'Isle de France environ 200 Noirs. MM. Steinauer et Poivre ont envoyé à la poursuite de ces nègres. On en a saisi 70 qui ont été trouvés cachés dans la citerne de la batterie de l'île aux Tonneliers, sous la protection des officiers, sentinelles et gardiens de cette batterie, qui ont mis toutes les oppositions possibles à cette saisie. Le surplus a échappé aux poursuites. Entre les nègres saisis, il s'en est trouvé plusieurs qui étaient portés morts dans la facture du Sr Glemet, d'autres qui portaient la marque du Roi et qui depuis avaient été marqués d'une estampe différente. Le Sr Vauquelin pour se disculper de cette fraude m'a mandé que ces nègres saisis appartenaient aux bas officiers et matelots de son bâtiment,

qu'il leur avait permis de les embarquer parce qu'il n'avait pas trouvé à Madagascar de quoi compléter son chargement pour le compte du Roi, qu'il s'était prêté d'autant plus aisément à procurer cette douceur à son équipage que le Sr de Tromelin, commandant *la Normande*, en avait fait autant à tous ses voyages, sans avoir essuyé la moindre difficulté de la part de M. Poivre ; que même, plusieurs nègres débarqués de *la Normande* ayant été saisis, M. Poivre les a fait rendre à ceux à qui ils appartenaient. MM. Steinauer et Poivre me marquent de leur côté que M. de Tromelin leur ayant déclaré qu'il avait permis à son équipage d'embarquer quelques esclaves, ils avaient pensé que cela pourrait tirer à conséquence, qu'ils avaient fait saisir ces esclaves, et qu'ils les avaient donnés à quelques officiers de la Légion, à la charge pour eux de rembourser aux bas officiers et matelots de *la Normande*, ce que ces esclaves leur avaient coûté sur les lieux. Mais M. Poivre ne m'a rendu aucun compte de ce qui s'est passé au premier voyage de cette flûte.

La flûte *l'Etoile [du Matin]*, qui était restée toute l'année à Madagascar, a été envoyée par le Sr Glemet à l'île de Bourbon, elle n'y a rien porté pour le compte du Roi, mais elle avait à bord 38 esclaves que le Sr Etcheverry a vendus dans cette île. M. Crémont a mandé à M. Poivre qu'il était moralement certain que ces esclaves appartenaient à M. Dumas.

Les abus ont donc été portés aux plus grands excès. Le Sr Glemet et tous les officiers des flûtes ont fait la contrebande, et peut-être M. Dumas est-il injustement accusé d'y avoir eu parti.

La lettre de M. Crémont à M. Poivre, les esclaves trouvés sous la protection des sentinelles et gardiens de la batterie de l'île aux Tonneliers, les obstacles que les officiers, sentinelles et gardiens de ce poste ont mis à la saisie de ces nègres, sont des préjugés contre ce commandant, n'étant pas vraisemblable que ces officiers et soldats eussent osé protéger si ouvertement la fraude, s'ils n'eussent été assurés de l'approbation de leur chef. Mais la conduite de M. Poivre n'est pas moins dans le cas d'être suspectée ; il paraît avoir mis la plus grande chaleur dans la poursuite de la fraude commise sur les flûtes *la Garonne* et *l'Etoile*, commandées par les Srs de Vauquelin et d'Etcheverry, et il a dissimulé la fraude beaucoup plus grande qui s'est faite sur *l'Ambulante*. Il avait établi sur cette flûte un subrécargue, sans le consentement duquel rien ne devait être embarqué. Sitôt qu'il a été informé par M. Dumas du débarquement frauduleux, il devait faire arrêter ce subrécargue et le tenir en prison jusqu'à ce qu'il eut prouvé qu'il n'avait point de part à la fraude, et qu'il en eut fait connaître les auteurs, le faire punir rigoureusement pour avoir ainsi abusé de sa confiance, en cas de fraude prouvée contre lui. Le silence et l'inaction de M. Poivre dans cette affaire, ce qu'il me marque pour justifier les officiers de cette flûte, la restitution des esclaves saisis sur *l'Ambulante* si elle est vraie, ainsi que l'assure le Sr Vauquelin, donnent lieu de penser que cet ordonnateur tolérerait au-moins les fraudes faites sur ces bâtiments, s'il n'y a pas directement participé, et qu'il n'a fait de poursuite sur celles commises sur *la Garonne* et *l'Etoile*, qu'en haine des amis ou protégés de M. Dumas ; et il est encore vraisemblable que M. Poivre a eu moins en vue la traite des Noirs dans l'expédition de *l'Ambulante* que de traverser les projets du Commandant sur l'établissement de Foulepointe. En effet, si le Gouverneur de Mozambique eut craint de se compromettre en tolérant un commerce prohibé, il n'eut pas permis à ce subrécargue d'y vendre sa cargaison, cette vente étant beaucoup plus désavantageuse au commerce de sa nation.

Telles sont les conjectures que l'on peut tirer de tout ce qui m'a été écrit de l'Isle de France ; mais la plupart des allégations respectives n'étant pas soutenues de preuves suffisantes, l'intention du Roi est que vous fassiez tous vos efforts pour connaître tous ceux qui ont commis la fraude, qui l'ont protégée, tolérée, ou qui [y] ont participé en quelque manière que ce soit ; que vous réunissiez toutes les preuves que vous pourrez vous procurer ; et que vous m'envoyiez le tout avec vos observations, sans aucun égard pour personne. Je ne puis trop vous recommander d'apporter tous vos soins pour ne rien laisser à désirer sur cet objet à Sa Majesté, et d'assurer par le plus grand secret l'objet de vos recherches.

J'ai l'honneur d'être très parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

P. S. de la main de Monseigneur.

Il s'est passé, Monsieur, des choses affreuses au sujet de la traite de Madagascar, le brigandage est à son comble, et, en vérité, il n'est pas possible que les honnêtes gens n'en soient révoltés. Je connais

vosre honnêteté, et je ne doute pas que vous ne soyez affecté des mêmes sentiments que moi. Il faut absolument détruire cet esprit de rapine, et ce doit être le premier de vos soins ; je vous en charge spécialement, vous ne sauriez rendre un plus grand service au Roi, et rien qui me fasse plus de plaisir que d'empêcher à l'avenir ce brigandage, et de désigner les auteurs quels qu'ils soient. Je reconnâtrai par là si vous êtes véritablement de mes amis, et si j'ai eu raison dans l'opinion que j'ai conçue de vos sentiments.

* * *